**Epreuve de natation**

Le Président a demandé à tous les élèves de l’école primaire de passer une épreuve de natation.

Comme il n’est pas possible d’aller à la piscine en ce moment, le Président vous demande de montrer que vous savez nager le crawl ou la brasse à votre maitresse, via une photo ou une vidéo.

Voici les différentes modalités de l’épreuve.

Date : mercredi 1er avril 2020.

Lieu : chez vous, sur une chaise ou un tabouret.

Tenue : bonnet, lunettes, palmes, tuba, maillot de bain ou déguisement (autorisé, le carnaval ayant été supprimé cette année).

Le Président vous remercie pour votre participation.

